



Divorce avec un étranger à l'étranger...

Par **anka**, le **28/01/2008** à **09:03**

Bonjour,
je suis française et me suis mariée en juin 2007 en France avec mon mari (nationalité kazakhe). Il m'a toujours demandé de partir au Kazakhstan et j'ai finalement fini par y trouver un travail (heureusement!). Depuis mon arrivée, c'est une autre personne: les insultes fusent, les reproches injustifiés... je vis un cauchemar: j'ai tout fait pour nous réunir et il se révèle infect. Me voilà toute seule dans une ville que je ne connais pas (mutée dans une autre ville que sa ville de résidence). Il ne travaille pas et ne m'a toujours pas rejointe. Je veux mettre un terme à cette situation: heureusement que nous n'avons pas d'enfants. Nous avons également établi en France un contrat de séparation de biens. Pouvez-vous m'indiquer la procédure à suivre pour lancer un divorce à l'amiable et dans quel pays le faire sachant que je dois rester encore 10 mois au Kazakhstan (et que la justice est corrompue ici)?
Merci d'avance pour vos précieux conseils, je suis perdue et je perds mon temps...

Par **jeetendra**, le **28/01/2008** à **10:01**

bonjours, vous avez été marié en france la procedure de divorce devra être engagée en france, cordialement